

Parc national de Port Cros

Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

[...]

Enfin, la charte soutiendra également les projets collectifs de développement de l'autopartage et de vélopartage.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
4.2.6 Développer l'autopartage (parc de véhicules propres) et le vélopartage sur des noeuds multimodaux (gare SNCF, aéroport, centres urbains, centralités littorales et en particulier sur les embarcadères).	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la démarche• Information / Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Impulsion et/ou Soutien de la démarche• Information / Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• AOTU, Intercommunalités, Syndicats mixtes de ScoT• CG83, CR PACA• ADEME, CCIV,OT• Compagnies maritimes gestionnaires de ports• SNCF, aéroport de Toulon• Opérateurs privés

Référence ID de l'article : #4836

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 23:18